

DÉCRYPTAGE

Banques : les pistes de l'Europe pour éviter la réédition de la crise américaine de 2023

Un document de recherche du Comité européen du risque systémique (CERS) – une entité présidée par Christine Lagarde – envisage un durcissement de la surveillance de la liquidité des banques en Europe. Ces réflexions interviennent dans la foulée de la chute de Silicon Valley Bank et de Credit Suisse, l'an dernier.



Les réflexions du Comité européen du risque systémique (CERS) pourraient inspirer les équipes chargées de surveiller les banques de la zone euro au sein de la BCE. (Shutterstock)

Par **Édouard Lederer**

Publié le 3 sept. 2024 à 15:00 | Mis à jour le 3 sept. 2024 à 15:17



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

A crise américaine, réflexion... européenne. Un peu comme au lendemain de la grande crise financière de 2007-2008 - déclenchée par de graves imprudences en matière de titrisation aux Etats-Unis - un durcissement des règles est à présent envisagé sur le Vieux Continent, à la fois dans la zone euro et en Suisse, qui a vécu dans la douleur la reprise en urgence de Credit Suisse par UBS.

Du côté de l'Union européenne, **le Comité européen du risque systémique (CERS)**, une entité destinée à surveiller les risques financiers et présidée par la présidente de la BCE

Christine Lagarde, a lancé ses propres pistes de réflexion, dix-huit mois après la chute de Silicon Valley Bank (SVB). Touché par une panique bancaire, cet établissement californien spécialisé dans les start-up avait été balayé après s'être mal protégé contre la hausse des taux. Le « bank run » (retrait massif des dépôts par les clients) le plus rapide de l'histoire avait été accéléré par **le rôle inédit des réseaux sociaux** dans la propagation de la panique. Avant que ce climat d'inquiétude n'entraîne la chute de Credit Suisse, déjà plombé par des scandales à répétition.

Le document du CERS « ne constitue pas nécessairement sa position officielle ou celle de ses membres », prévient l'entité qui estime tout de même qu'il serait bon de serrer quelques boulons pour éviter une crise de liquidité pour les banques européennes. En Suisse, les autorités paraissent décidées à durcir le ton, a encore insisté Stefan Walter, le patron de la Finma (le gendarme bancaire local), dans un récent entretien au « Handelszeitung ».

LIRE AUSSI :

- **Décryptage Comprendre la tempête provoquée par la chute de SVB en 7 points**

Plus de transparence dans les portefeuilles

Du côté du CERS, parmi une dizaine de leviers évoqués - certains sont jugés « ni souhaitables, ni faisables » -, l'institution met en avant une série d'améliorations. L'une des pistes serait de demander aux banques de déclarer chaque semaine - et non plus chaque mois - leur situation de liquidité.

Autre option, permettre aux superviseurs - de façon confidentielle - d'accéder à une vision dite « mark to market » (consistant à valoriser un actif à sa valeur de marché, NDLR), du portefeuille d'obligations de l'établissement. Avec la hausse des taux en 2022-2023, ces portefeuilles détenus par les banques pour placer leurs liquidités ont perdu de leur valeur, engendrant des pertes latentes qui n'apparaissaient pas forcément dans les comptes. « De manière cruciale, ces pertes latentes ne se reflétaient pas dans les ratios prudentiels » de SVB ou de Credit Suisse, elle aussi emportée l'an dernier, soulignent les auteurs du rapport.

D'autres réflexions visent à « recalibrer » **les exigences en liquidités**, et à mieux incorporer les fragilités d'accès aux liquidités dans l'examen d'un groupe bancaire : de telles fragilités pourraient aboutir à une hausse des réserves en fonds propres que doit obligatoirement détenir un établissement.

A quel niveau et à quel rythme »

Reste à savoir à quel niveau (dans la loi, ou simplement dans les pratiques de supervision) et à quel rythme l'Europe pourrait se saisir de ce document. Le bloc sort à peine d'une séquence de réglementation très intense, liée à la traduction en droit européen **des accords de Bâle 3, signés en 2017**. Ces derniers ne portaient pas sur le risque de liquidités,

mais plutôt sur le calcul des risques pris par une banque lorsqu'elle prête ou lorsqu'elle investit.

Du côté helvétique, les réflexions vont au-delà de cette question des liquidités, puisque la Finma estime avoir un droit de regard sur les modèles économiques des établissements, même en l'absence de crise aiguë. « Une supervision efficace exige que la Finma soit autorisée à interdire des modèles d'entreprise dans des cas extrêmes ou à effectuer des changements dans une entreprise en activité, afin de garantir la résolution [la capacité à restructurer, NDLR] d'une banque d'importance systémique en cas de crise », a estimé Stefan Walter.

A l'échelle mondiale, les superviseurs sont entrés dans une phase de coopération marquée par un affaiblissement du multilatéralisme. Le cadre de Bâle 3 doit entrer en vigueur progressivement entre 2025 et 2028, alors que la situation reste pour l'heure bien plus floue aux Etats-Unis, où l'adaptation de Bâle 3 n'est pas finalisée et a suscité des levées de boucliers. En attendant d'y voir clair, l'Europe a décidé de décaler d'un an un volet de la réforme touchant aux risques pris par les banques sur les marchés.

Edouard Lederer